

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Anne Emery-Torracinta, Geneviève Guinand Maitre, Pablo Garcia, Mariane Grobet-Wellner, Loly Bolay, Roger Deneys, Alain Etienne, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Keller, Véronique Pürro et Françoise Schenk-Gottret

Date de dépôt: 28 avril 2009

Proposition de résolution en faveur du maintien des bureaux de poste du canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'annonce d'une possible fermeture de 10 bureaux de Poste à Genève ;
- le respect du mandat de La Poste comme service public ;
- l'impératif besoin de La Poste d'offrir un service complet et de proximité ;
- le démantèlement d'emplois stables et de qualités en cas de fermeture des 10 bureaux postaux ;
- le manque de concertation de la Poste avec les utilisateurs et les autorités communales et cantonales ;

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir avec énergie auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour préserver les bureaux de poste genevois ;
- à réagir dans les meilleurs délais auprès de la direction de La Poste afin que celle-ci renonce à toute modification de ses services tant que des solutions satisfaisantes ne seront pas trouvées avec les autorités communales et cantonales.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dix bureaux de poste sont menacés de disparition dans notre canton !

En effet, la stratégie de la direction de La Poste vise à supprimer au final la moitié des offices postaux actuels. Pour Genève actuellement, il s'agit des offices de Saint-Jean, de la Cluse, des Acacias, Cartigny, Collonge-Bellerive, Hermance, Gy, La Plaine, Chancy et Athenaz. Dans les années à venir d'autres seront certainement touchés.

Début février 2009, La Poste a annoncé qu'elle comptait réexaminer 500 offices de poste. Mi-avril, elle a précisé enfin, après de sérieuses pressions des syndicats, de certaines communes et cantons que, « pour clarifier la situation, ce sont finalement 420 sites qui seront analysés (100 en 2009, 160 en 2010 puis 160 en 2011) ». Cela s'ajoute à la longue liste des offices postaux fermés (1500) de ces dix dernières années. L'objectif est de déterminer la meilleure manière de fournir le service public soit sous forme d'un office classique, d'une agence (prestations réduites) ou d'un service à domicile. La promesse de La Poste est d'envisager les situations objectivement, sur des critères tels que la fréquentation ou les facilités d'accès.

Toutefois, il est indispensable que La Poste comprenne qu'elle ne peut plus « jouer » au démantèlement avec les offices postaux : il est grand temps d'instaurer un dialogue constructif sur le terrain avec les gens concernés (les utilisateurs) et les pouvoirs politiques. Le maintien du service public incarne une politique de proximité même si cela coûte cher. En effet, La Poste réalise 80% de son chiffre d'affaire dans ses 1000 plus grandes succursales, 17% dans les 1000 suivantes et 3% dans les plus petites. Ce sont donc les chiffres qui parlent et c'est bien dans cette dernière catégorie que La Poste compte agir selon des arguments purement et exclusivement économiques.

La Poste doit garantir des prestations identiques sur l'ensemble du territoire et permettre ainsi une qualité des prestations à toute la population, aux PME, aux commerces, aux administrations où qu'ils soient implantés. Les quartiers et régions de notre canton ont besoin de ces prestations pour assurer leur développement, mais les solutions alternatives proposées sont largement insatisfaisantes.